

Unité Centrale de Production Alimentaire - Maintenance des installations - Marchés passés entre la Ville et les sociétés Elyo Suez (lot n°1) et Martin (lot n°3) - Avenants n°1

Madame Dillenseger, au nom des commissions de l'Enseignement et de l'Université, de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations des 31 janvier et 27 juin 2005, le Conseil Municipal a décidé d'engager une procédure d'appel d'offres restreint pour désigner les titulaires des marchés de maintenance des installations de l'Unité Centrale de Production Alimentaire. Dans ce cadre, le lot n°1 : "multitechnique" a été attribué à la société Elyo Suez et le lot n°3 : "appareils de cuisson et laverie" à la société Martin.

Après quelques semaines de fonctionnement de la cuisine, les procédures de conduite de la chaufferie "vapeur" ont abouti à la mise en place d'un automate de contrôle afin de réduire les interventions manuelles. Il est aujourd'hui proposé de prévoir la maintenance de cet équipement.

Afin de prendre en compte les prestations relatives à cet équipement, il est proposé de conclure l'avenant suivant pour l'année 2007 :

- marché n°20050059 notifié le 21 février 2005 et conclu avec le groupement dont le mandataire est la société Elyo Suez, immeuble Antarès, 16-18 boulevard Jean Veillet, Boîte Postale 47995, 21079 Dijon cedex :

- montant initial du marché (part forfaitaire année 2007) :	83 689,10 € TTC
- montant de l'avenant n°1 :	2 066,69 € TTC
- montant total du marché - part forfaitaire :	85 755,79 € TTC.

D'autre part, il apparaît opportun d'intégrer au marché conclu avec la société Martin (lot n°3 : "appareils de cuisson et laverie"), la maintenance de nouveaux appareils ainsi que la fourniture de diverses pièces détachées.

Afin de prendre en compte ces prestations, il est proposé de conclure l'avenant suivant pour l'année 2007 :

- marché n°20050232 notifié le 2 juin 2005 et conclu avec la société Martin, 12, rue de la Brot, 21000 Dijon :

- montant initial du marché (part forfaitaire année 2007) :	16 654,90 € TTC
- montant de l'avenant n°1 :	2 400,00 € TTC
- montant total du marché - part forfaitaire :	19 054,90 € TTC.

Ces projets d'avenants ont été soumis à la commission d'appel d'offres qui a émis un avis favorable.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Enseignement et de l'Université, de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1) décider d'établir un avenant n° 1 aux marchés passés entre la Ville et la société Elyo Suez, mandataire d'une part, et la société Martin d'autre part, pour la maintenance des installations de l'Unité Centrale de Production Alimentaire ;

2) m'autoriser à signer ces avenants ;

3) m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

Mme DILLENSEGER - Rapport 22.

Lecture de la délibération.

M. LE MAIRE -

Le rapport présenté par Mme Dillenseger ne semble pas soulever de remarque. Non.

Rapport adopté.

Je vous propose de poursuivre.

Mme Durnet-Archeray présente le rapport de M. Saunié auquel nous adressons un amical salut.